



Mairie de Montrottier  
Département du Rhône

## ARRÊTÉ de POLICE DE CIRCULATION

### ROUTE BARRÉE – 51 impasse de la Madone

**Le Maire de la Commune de Montrottier (Rhône),**

**Vu**, les articles 96 et 98 du Code Municipal

**Vu** le Code des Communes,

**Vu** la demande du 02 octobre 2022, de l'entreprise « ETS VIANNAY ET FILS » – représenté par Jérémy VIANNAY – 308 Rue des Gavots, 69770 CHAMBOST LONGESSAIGNE,

**Considérant** que les travaux de raccordement de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de Madame Delphine MARJOLLET, situé au « 51 impasse de la Madone, Albigny » à Montrottier, auront lieu du 10 octobre au 15 octobre 2022, pour une durée de 5 jours,

### ARRÊTÉ

**Article 1er :** La route située au « 51 impasse de la Madone » sera fermée à la circulation sauf pour les riverains, du 10 octobre au 15 octobre 2022, pour une durée de 5 jours, pour tous les véhicules automobiles, hippomobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes.

**Article 2<sup>ème</sup> :** Pendant la durée de cette réglementation les véhicules désignés ci-dessus devront emprunter l'itinéraire de déviation mise en place par l'entreprise « ETS VIANNAY ET FILS » ,

**Article 3<sup>ème</sup> :** La signalisation et le jalonnement des itinéraires de déviation seront assurés conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 22 janvier 1963 sur la signalisation routière.

**Article 4<sup>ème</sup> :** Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier le 03 octobre 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.



Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,